

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

REQU A LA SOUS-PRÉFECTURE
ROCHEFORT, LE

- 3. DEC. 1982

APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

Objet
PORT: REALISATION DU
BATIMENT DES ADMINISTRATIONS ET CAPITAINERIE

82.169

L'An mil neuf cent quatre vingt deux
le vingt six novembre

à 20 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS, Maire

Etaient présents : MM. LIS, FABER, BOUTET, LACHAUD, BOUCHET, BUJARD, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTREAU, BERLAND, DUFELL, PELLETIER, Mme TACQUET, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. MONTRON par M. BOUCHET
DUFOUR par M. LACHAUD
Melle FOUCHE par M. LIS
M. BOULAN par M. BROTREAU

Absents : MM. VIAUD, TETARD, NAULIN

Monsieur PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 22 janvier 1982, le Conseil Municipal a approuvé le plan de masse de réaménagement du port.

Dans ses réunions d'instruction, la commission de permis de construire de la Ville a donné son accord sur les projets de réalisation de la capitainerie et du Bâtiment des Administrations (Douanes, Affaires Maritimes, Phares et Balises, Police du Port)

Les permis de construire pour ces deux bâtiments ont été obtenus respectivement le 14 janvier 1982 et le 4 août 1982.

Le financement serait pris en charge par la SEMIPAR pour le bâtiment administratif et par la Ville pour la Capitainerie.

CECI EXPOSE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- APPROUVE la réalisation par la SEMIPAR du bâtiment des Administrations visées ci-dessus et dont le financement sera pris en charge par la SEMIPAR

- APPROUVE la réalisation par la SEMIPAR de la Capitainerie dont le financement sera pris en charge par la Ville.

.../...

BT/VR

DATE DE CONVOCATION

18 NOVEMBRE 1982

DATE D'AFFICHAGE

18 NOVEMBRE 1982

Nombre de conseillers en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

POUR: 18

CONTRE : 2

ABSTENTIONS 4

.../...

- s'ENGAGE à verser à la SEMIPAR une subvention pour travaux d'un montant égal au coût hors T.V.A. de la Capitainerie, estimé à 1.650.000 F, (un million six cent cinquante mille francs), 600.000 F (six cent mille francs) étant inscrits au budget primitif 1983 et le solde au budget primitif 1984.

FAIT et DELIBERE à ROYAN les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Pierre LIS
Pierre LIS